

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2021

Présents :

- METTAVANT Bernard
- MICHEL Rémi
- MILET Jean-Claude
- PAOLETTI Marcel
- REYTER Colette
- SCHMIT Elisabeth
- SECRET Eric
- VICH Vincent
- THIRY Frédéric

Absents :

- JEANNIN Nicolas
- VICH Valérie

Public :

- DARDARD Serge
- SCHERBAM Marie-Anne

DELIBERATIONS LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

Le Maire informe que la salle de convivialité sera mise à disposition gratuitement aux associations du village pour tout évènement relevant du rassemblement exclusif de ses adhérents (réunions de travail ou festives, assemblées générales).

Il est à noter que la Commune dispose également d'un chapiteau, ainsi que de tables et bancs.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide que :

- toute mise à disposition de la salle et/ou chapiteau devra faire l'objet d'un écrit signé par le Président de l'Association et devra en outre préciser la date et le motif exact de l'évènement.
- Toute location de la salle de convivialité pour un évènement autre que celui précité, fera l'objet d'une facturation au prix de 85 € la journée et 15.25 € pour le chauffage en période hivernale
- La location du chapiteau est fixée à 100 € pour la journée
- La location des tables et bancs est fixée à 100 € la journée

Une caution pour le chapiteau et pour la salle est fixée à 200 € pour la journée, ainsi qu'une caution pour tables et bancs à 100 € la journée.

Cette délibération est adoptée à 7 voix « pour », 1 « abstention » et 1 « contre ». Par cette délibération le Conseil donne pouvoir au maire pour l'établissement et la signature d'autant de conventions que nécessaire.

Par la même occasion, les tarifs de location de la salle et des différents équipements, propriété de la commune, sont revus comme suit :

- Le prix de location de la salle passe de 60 € à 85 € la journée, pour les habitants de Thillot et de 120 € à 150 € la journée pour les personnes extérieures
- Le prix pour le chauffage est fixé à 15.25 €
- La caution est fixée à 200,- € la journée

Délibération pour règlement de la location d'une pelle mécanique ayant servi à réaliser des travaux de terrassement facilitant l'accès à certaines parties de la parcelle 19, ainsi que le règlement de la location du télescopique ayant servi à la mise en place du sapin de Noël.

Le cumul de ces deux actions est de 234 €

Le propriétaire de ces engins demande à être payé en bois, il réalisera les travaux de façonnage et la valeur du stère sera comptée à 7 €, comme pour les affouagistes de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

AFFAIRES DIVERSES

- La réalisation d'un terrain de pétanque, sur l'emprise du terrain de foot, entre le but et la maison adjacente est envisagée. Les travaux de terrassement et d'empierrement sont estimés à 600 €. Une étude sera menée pour affiner ce budget. L'ensemble des membres approuve cette idée.
- Il est décidé de remplacer les filets de but du terrain de foot, soit par de l'occasion venant du club VHF, sous réserve de disponibilité, soit par du neuf, après établissement d'un devis soumis au Conseil.
- Les chocolats de St Nicolas ont été distribués aux enfants de moins de 12 ans, 39 enfants sont concernés.

Le Maire

Rémi MICHEL